

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par Orange, SFR, Warndt Fibre, la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie et Moselle Telecom.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) avant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Vu le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 définissant les montants des redevances dues par Orange, SFR, Warndt Fibre, la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie et Moselle Telecom.

Considérant, que ces taux sont revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la redevance maximale d'occupation du domaine public routier, à savoir :

Pour ORANGE

Redevance 2025 (patrimoine au 31/12/2024)

Type d'implantation

Artère aérienne : 1.826 km x 64.87 € = 118.45 €

Artère en sous-sol : 23.015 km x 48.65 € = 1 119.68 €

Emprise au sol : 1.90 m2 x 32.44 € = 61.64 €

Soit un total de : 1 299.77 €

Pour SFR

Redevance 2025 (patrimoine au 31/12/2024)

Type d'implantation

Artère aérienne : 2.312 km x 64.87 € = 149.98 €

Soit un total de : 149.98 €

Pour Warndt Fibre

Redevance 2025 (patrimoine au 31/12/2024)

Type d'implantation

Artère aérienne : 17.980 km x 64.87 € = 1 166.36 €

Artère en sous-sol : 4.230 km x 48.65 € = 205.79 €

Soit un total de : 1 372.15 €

Pour la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie :

Redevance 2025 (patrimoine au 31/12/2024)

Type d'implantation

Artère en sous-sol : 220 m x 48.65 € = 10.70 €

Soit un total de : 10.70 €

Pour Moselle Telecom :

Redevance 2025 (patrimoine au 31/12/2024) :

Type d'implantation

Artère en sous-sol : 0.576 km x 48.65 € = 28.02 €

Soit un total de : 28.02 €

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09.12.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09.12.2025

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Monsieur le Maire expose :

Le document d'information communal sur les risques majeurs recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

Le contenu réglementaire du DCRIM est déterminé par les articles R.125-9 à R.125-22 du code de l'environnement et par la circulaire du 20 juin 2005.

Le DCRIM contient les données et consignes relatives aux risques majeurs nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information.

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé, informer sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, et être ainsi moins vulnérable.

Le DICRIM est librement consultable en mairie ou sur son site internet. La consultation ne fait l'objet d'aucune justification ni de redevance de la part de la commune.

Vu le projet de DICRIM, annexé à la présente délibération ;

Le conseil municipal est invité à procéder à l'approbation de ce document.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le DICRIM.

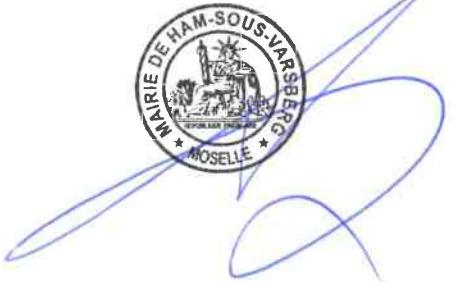
Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09.12.2025

Tous les membres présents ont signé au registre
Ham-sous-Varsberg, le 09.12.2025

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L.731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan Communal et Intercommunal de Sauvegarde et modifiant le code de la Sauvegarde Intérieure ;

Vu le décret n°2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;

Vu le projet de Plan Communal de Sauvegarde de Ham-sous-Varsberg, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Commune de Ham-sous-Varsberg est susceptible d'être exposée à des risques particuliers concernant la sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des évènements graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la Commune.

Monsieur le Maire expose :

Le PCS est un document opérationnel qui définit l'organisation et la mise en œuvre des moyens (humains et matériels) prévues par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus.

Le Maire met en œuvre le PCS sur le territoire de sa commune.

Le PCS devra être révisé afin de rester opérationnel.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'approbation de ce document.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le Plan Communal de Sauvegarde.

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09.12.2025

Tous les membres présents ont signé au registre
Ham-sous-Varsberg, le 09.12.2025

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Adhésion à la convention de participation pour des risques de santé mise en place par le CDG 57.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Par délibération en date du 24 novembre 2021, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle a, conformément aux articles L827-7 et L827-8 du code général de la fonction publique, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque santé et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

En outre, par délibération du 25 mai 2022 et sur la base d'une comptabilité analytique, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle a fixé le montant de la contribution des collectivités et établissements publics adhérents, en contrepartie de la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de mise en place d'une convention de participation santé. Cette contribution financière annuelle correspond à 20€ par agent adhérant / an, auquel s'ajoute un ticket d'entrée d'une valeur de 220€ par collectivité, pour la durée entière de la convention (6 ans).

Conformément à l'article L452-30 du code général de la fonction publique, les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif sont financées par les collectivités et établissements adhérents dans les conditions fixées par une convention d'adhésion.

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence quatre propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 13 mai 2022.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 25 mai 2022, décidé d'attribuer l'offre au groupement MNT/MUT'EST (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités, en application des articles L827-1 et L827-3 du code général de la fonction publique, contribuent au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissent la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, notamment en faveur des retraités et des familles.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes : (tableau des garanties en annexe)

- le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2023 au 31/12/2028
- le contrat est à adhésions facultatives
- les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- l'assiette de cotisation est un taux multiplié par le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) de l'année N-1, indexé conformément aux règles prévues par le Code de la Sécurité Sociale
- l'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L827-1 à L827-12

VU le Code des Assurances ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 24 novembre 2021 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « santé » dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du 13 mai 2022 sur le choix du candidat retenu ;

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 25 mai 2022 attribuant la convention de participation à MNT/MUT'EST ;

VU l'exposé du Maire ;

Considérant l'avis du comité social territorial en date du 17 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

DECIDENT

- de faire adhérer la commune à la convention de participation santé proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est MNT/MUT'EST.
- que la participation financière mensuelle par agent sera de 15 € brut (montant unitaire)
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de ce dispositif.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09.12.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09.12.2025

Le Maire, Edmond BETTINGER



Convention d'adhésion au service facultatif proposé par le Centre de Gestion de la Moselle

Convention de participation pour des risques de Santé – contrat 2023-2028

Préambule

Le Centre de Gestion conclut une convention de participation dans les conditions prévues par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, dans le cadre d'une mission complémentaire à caractère facultatif.

Les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le centre de gestion de leur ressort.

Conformément à l'article L452-30 du code général de la fonction publique, les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission complémentaire à caractère facultatif sont financées par les collectivités et établissements adhérents dans les conditions fixées par la présente convention.

Entre

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

Représenté par son Président, habilité par délibération du Conseil d'administration, Ci-après dénommé le CDG,

Et

La Collectivité, ville de Ham-sous-Varsberg,

Représentée par Monsieur Edmond BETTINGER, habilité par la délibération d'adhésion à la convention de participation santé en date du 09/12/2025

Ci-après dénommée la Collectivité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L827-1 à L827-12

Vu le Code des Assurances

Vu l'ordonnance n°2021-175 du février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu la circulaire n°RDFB1220789C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Il est convenu ce qui suit :

Article I - Objet et champ d'application de la convention

Dans le cadre de la réglementation relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, la présente convention détaille les modalités de la mission de souscription de la convention de participation pour des risques de santé.

Par l'intervention de ses personnels, le CDG réalise la mission facultative qui lui est dévolue.

Les agents du CDG réalisent les missions suivantes :

Souscription et suivi de l'exécution du contrat

- Réalisation d'un avis d'appel à la concurrence (recueil des habilitations et des statistiques, élaboration du cahier des charges, organisation de la procédure de mise en concurrence, sélection du candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, organisation de réunions de présentation du prestataire et du contrat, vérification de la conformité de la convention de participation au cahier des charges)
- Suivi de l'exécution de la convention de participation notamment par le contrôle du respect de l'application du cahier des charges par les parties, le contrôle de la gestion dudit contrat et autres données techniques et juridiques
- Négociation avec l'assureur en cas de révision de taux
- Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels de la convention de participation
- Réflexion régulière avec l'assureur et le courtier sur l'amélioration des prestations servies aux collectivités adhérentes

Relations avec les collectivités

- Informations et échanges concernant la convention de participation
- Suivi administratif des adhésions
- Assistance et conseils, notamment pour la mise en œuvre de la convention de participation
- Médiation auprès de l'assureur en cas de difficulté
- Organisation de réunions d'information
- Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité

Gestion des sinistres

- Le CDG n'intervient pas directement dans la gestion des sinistres :
- Les déclarations de sinistres sont effectuées directement par l'assuré auprès de l'intermédiaire d'assurance gestionnaire dans les délais de déclaration prévus au contrat.
- L'appel des cotisations, les règlements des prestations et tous les services complémentaires prévus à la convention de participation sont gérés par l'intermédiaire d'assurance gestionnaire. Les remboursements des sinistres s'effectuent directement à l'agent.

Article II - Modalités d'exécution de la mission

Le CDG définit l'organisation et les moyens propres à l'accomplissement de sa mission. Il bénéficie des moyens potentiels qui sont mis à sa disposition par l'assureur.

Les agents du CDG sont assistés le cas échéant de l'assureur, de l'intermédiaire d'assurance gestionnaire ou de personnes mandatées par le CDG.

Article III – Gestion des cotisations

Les cotisations sont soit prélevées mensuellement ou trimestriellement sur les traitements des agents et reversées mensuellement à la MNT à terme échu, soit payées directement par l'agent en cas de mobilité ou pour les agents retraités.

Article IV – Dispositions financières

La convention de participation en tant que mission facultative implique une participation financière annuelle de la collectivité aux frais d'intervention engagés par le CDG.

Le financement de celle-ci a été fixé par décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion le 25 mai 2022 à hauteur de 20€ par agent adhérent / an, auquel s'ajoute un ticket d'entrée d'une valeur de 220€ par collectivité, pour la durée entière de la convention (6 ans).

Ce montant couvre les frais exposés, au titre des tâches effectuées par le CDG, précisées à l'article I de la présente convention ainsi que les dépenses relatives aux frais généraux (affranchissement, télécommunication, petites fournitures), aux charges de structure (assurance, électricité, maintenance, charges locatives) et au coût de l'assistance technique et juridique sollicitée par voie contractuelle pour toute la durée de la convention de participation.

La collectivité fournit **en pièce jointe à la présente convention son Relevé d'Identité Bancaire** et, s'il en est, les éléments nécessaires à la facturation via Chorus Pro.

Article V – Modification postérieure

Le CDG prend toutes les dispositions pour faire face aux modifications qui seraient consécutives à un texte législatif ou réglementaire portant sur l'objet de la convention de participation visée à l'article I de la présente convention.

Le CDG peut également prendre toute disposition pour faire face à des changements consécutifs à une modification négociée de la convention de participation couverte par la présente convention au cours de son exécution.

Les dispositions de la présente convention sont modifiées par avenant.

Article VI - Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention est valable pour la durée de la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion, soit du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028**. Elle peut être prorogée pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

La résiliation de la convention de participation entraîne automatiquement la résiliation de la présente convention. La dénonciation ne donne droit à aucune indemnisation.

Établie en deux exemplaires,

A Ham-sous-Varsberg, le 09/12/2025

À Montigny-lès-Metz, le _____

le représentant de la Collectivité
Le Maire
Edmond BETTINGER

Le Président
du Centre de Gestion de la Moselle



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Encaissement de chèques pour la création du bulletin municipal.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le maire expose au conseil municipal,

Dans le cadre de la création du bulletin municipal, la ville de Ham-sous-Varsberg fait participer financièrement les entreprises locales. En échange elles bénéficient d'un encart publicitaire au sein du bulletin municipal.

La ville souhaite réceptionner ces sommes par chèque.

Le maire propose au conseil municipal d'accepter l'encaissement de ces chèques.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte : l'encaissement des chèques liés aux encarts publicitaires du bulletin municipal par la ville de Ham-sous-Varsberg.

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09 décembre 2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09 décembre 2025

Le Maire, Edmond BETTINGER



A handwritten blue signature is written over the official seal, appearing to be a cursive version of the name "Edmond BETTINGER".

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Demandes de subventions.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 150 euros pour l'association des séniors de Creutzwald.
(A l'unanimité)
- 70 euros pour le Comité de la Moselle de la Ligue contre le Cancer.
(A l'unanimité)
- 100 euros pour le Secours Populaire Français.
(A l'unanimité)
- 350 euros pour l'association « Une rose un espoir – Secteur Carling-L'hôpital ».
(A l'unanimité)
- 100 euros pour le projet d'éducation artistique et culturelle « les Frivolités Lycéennes » édition 2026.
(A l'unanimité)

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 09 décembre 2025
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09 décembre 2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Ouverture du quart des crédits d'investissement avant vote du budget.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article.

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants au budget principal :

Opération		Article	BP 2025	Quart des crédits
139	Travaux bâtiments communaux	2135	134 300,00	33 575,00
156	Signalisation routière	2152	5 000,00	1 250,00
157	Equipement informatique	2184	10 000,00	2 500,00
162	Extension éclairage public	2152	30 000,00	7 500,00
180	Reboisement forêt communale	2117	50 000,00	12 500,00
184	Acquisition de terrains	2111	5 000,00	1 250,00
186	Acquisition matériel services techniques	2188	57 100,00	14 275,00
189	Eclairages de Noël	2135	11 000,00	2 750,00
195	Equipements sportifs	2135	5 000,00	1 250,00
202	Equipement mobilier	2184	25 000,00	6 250,00
208	Aménagement du cimetière communal	2152	30 000,00	7 500,00
214	Equipement en Poteaux d'Incendie	2135	5 000,00	1 250,00
218	Travaux de voirie	2152	70 000,00	17 500,00
219	Aménagement de terrains communaux	2135	35 000,00	8 750,00
224	Etudes pour l'élaboration d'un PLU avec AEU	202	30 000,00	7 500,00
236	Vidéoprotection	2135	20 000,00	5 000,00
237	City Stade	2135	10 000,00	2 500,00
238	Création d'une agence postale communale	2135	10 000,00	2 500,00
242	Réhabilitation du Dojo	2135	20 000,00	5 000,00
245	Passage en Led de l'éclairage public	2135	20 000,00	5 000,00
246	Réhabilitation des calvaires	2135	60 000,00	15 000,00
247	Réhabilitation de la rue de l'église	202	50 000,00	12 500,00
247	Réhabilitation de la rue de l'église	212	50 000,00	12 500,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Autorise M. le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 tels que répartis ci-dessus.

Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2026.

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09.12.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09.12.2025

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

OBJET : Rapport administratif 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Maire, conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui impose « au Maire de présenter à son Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice », a présenté le rapport des activités du S.I.E. (Syndicat Intercommunal des Eaux) pour l'exercice 2024.

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09 décembre 2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09 décembre 2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Projet d'aménagement et d'accessibilité à l'arrière de la mairie.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

La commune de Ham-sous-Varsberg a récemment finalisé la construction d'un Marché couvert. L'accès à l'arrière du bâtiment, menant au parc adjacent, n'est actuellement pas adapté aux personnes à mobilité réduite (personnes en situation d'handicapé, personnes âgées) et ne permet pas d'accueillir dans de bonnes conditions les manifestations organisées par la mairie et les associations locales (marchés, fêtes, animations, etc.).

Les objectifs :

- L'accessibilité universelle : Rendre l'accès au parc et à l'arrière du Marché couvert praticable pour tous, conformément aux normes en vigueur.
- La sécurité et confort : Faciliter la circulation des usagers, en particulier des personnes les plus vulnérables, et améliorer l'accueil du public lors d'événements.
- Le soutien à la vie associative : Permettre l'organisation de manifestations (marchés, fêtes, animations) par les associations locales, en offrant un espace accessible et fonctionnel.
- L'intégration paysagère : Harmoniser les aménagements avec l'environnement existant.

Les travaux prévus :

- L'aménagement de chemins accessibles : Création de chemins stabilisés, sans obstacle, avec des revêtements adaptés (antidérapants, sans ressaut).
- Les espaces de manœuvre : Respect des normes pour les personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite.

Les bénéfices attendus :

- L'ouverture du parc et de l'espace arrière du Marché couvert à tous les habitants et visiteurs, sans restriction.
- La valorisation du nouveau Marché couvert, du parc et de la vie associative locale.
- Le renforcement de la qualité de vie, de l'attractivité et de la cohésion sociale de la commune.
- Facilitation de l'organisation d'événements variés, contribuant à l'animation du territoire.

Coût des travaux HT		34.520,00 €
Subvention DETR	50 %	17.260,00 €
FCTVA		5.662,66 €
Reste à la charge de la commune		17.260,00 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif DETR,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09.12.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09.12.2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Projet de sécurisation du parc informatique.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

La commune de Ham-sous-Varsberg dispose d'un parc informatique vieillissant, ne répondant plus aux exigences actuelles de sécurité, de performance et de fiabilité. Face à l'augmentation des cybermenaces et à la nécessité de moderniser les outils de travail, il est proposé au conseil municipal le projet d'acquérir et de sécuriser l'ensemble du parc informatique communal.

Objectifs du projet :

- Moderniser le parc informatique : Remplacer les équipements obsolètes par des matériels performants et adaptés aux besoins actuels.
- Renforcer la sécurité des données : Protéger les informations sensibles de la commune contre les cyberattaques, les intrusions et les pertes de données.
- Assurer la continuité du service public : Garantir la disponibilité et la fiabilité des outils informatiques pour les agents et les usagers.
- Optimiser les coûts de maintenance : Réduire les dépenses liées à la réparation et à la maintenance d'équipements vétustes.

- Respecter les obligations légales : Se conformer aux réglementations en vigueur en matière de protection des données (RGPD, NIS2, etc.).

Bénéfices attendus :

Sécurité renforcée	Protection accrue contre les cybermenaces, sauvegarde automatique des données, pare-feu performant.
Performance améliorée	Équipements plus rapides et plus fiables, réduisant les temps d'attente et les pannes.
Économies à long terme	Diminution des coûts de maintenance et de réparation, meilleure durabilité des équipements.
Conformité légale	Respect des obligations en matière de protection des données et de cybersécurité.
Meilleure qualité de service	Outils adaptés aux besoins des agents et des usagers, facilitant le travail quotidien.

Description des actions prévues :

- Acquisition et installation de 7 ordinateurs : Équipements performants, sécurisés et adaptés aux besoins des services municipaux.
- Acquisition et installation d'un serveur et d'une solution de backup : Centralisation et sauvegarde automatique des données, garantissant leur intégrité et leur disponibilité.
- Acquisition et installation d'un pare-feu : Protection du réseau communal contre les intrusions et les attaques externes.
- Acquisition et installation de 5 copieurs sécurisés : Équipements multifonctions, permettant l'impression, la numérisation et la copie en toute sécurité.

Financement :

Le coût total du projet est estimé à 42 131,79 € HT, financé par :

Coût des travaux HT		42.131,79 €
Subvention DETR	50 %	21.065,89 €
FCTVA		6.911,30 €
Reste à la charge de la commune		21.065,90 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce projet et à autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires à sa réalisation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026,

- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif DETR,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

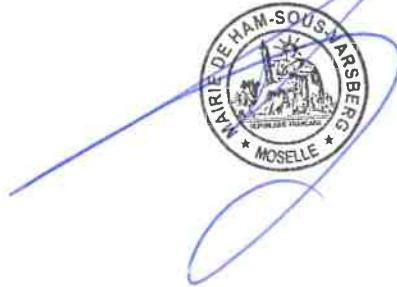
Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09.12.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09.12.2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Droits de fermage sur propriété de la Commune.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

L'E. A. R. L. du Granroupelstouden, gérant Monsieur Guy GERONIMUS de Coume, exploite actuellement 509 ares de propriété appartenant à la Commune.

La Ferme du Château, gérant Madame Christiane SCHIRRA MULLER de Ham-sous-Varsberg, exploite actuellement 264 ares de propriété appartenant à la Commune.

La Ferme ESCH, gérant Monsieur Denis ESCH de Coume, exploite actuellement 47 ares de propriété appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal décide de réclamer le versement d'un droit de fermage après récolte de l'année en cours et d'inclure le transfert des droits à paiement de base, à raison de 0.82 €/are (0.82 €/are en 2024 indice 2025 + 0.42%).

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09 décembre 2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09 décembre 2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Loyers communaux 2026.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer l'indice de référence des loyers du troisième trimestre 2025 aux loyers communaux, soit 0.87 % à compter du 1er janvier 2026.

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09.12.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09.12.2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Subventions aux associations.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Association Les Amis de Lussac	600 €
Association Sportive du Gymnase Ham	1 800 €
Cercle Arts Martiaux de Ham	800 €
Chorale St. Cécile de Ham	300 €
Club des aînés La Fleur de l'âge	300 €
Association cynophile de Ham	340 €
Ham en fêtes	800 €
Ham'Tonic	200 €
Ham'Usez-vous	200 €
Société des Mineurs et Travailleurs	400 €
Racing-club Creutzwald-Ham	150 €
Supporter Club FC Metz	100 €

UIACVG
Union Nationale des Parachutistes section Ham

200 €
500 €

TOTAL = **6 690 €**

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 09.12.2025
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09.12.2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des Conseillers
élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 décembre 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Projet de remplacement de mobilier au sentier du Marais.

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le marais de Ham-sous-Varsberg est un espace naturel sensible, classé pour sa richesse écologique et sa fonction pédagogique. Il accueille une faune et une flore variées, tout en offrant un cadre privilégié pour les promenades familiales et les sorties scolaires.

Le mobilier du sentier, bancs, pupitres, panneaux et poubelles en bois, est vétuste, voire dégradé, ce qui nuit à l'expérience éducative et à la sécurité des usagers.

Ce projet vise à remplacer par des équipements durables, adaptés aux contraintes environnementales du site :

- les bancs par des bancs en bois local et traités écologiquement pour offrir des points de repos tout au long du sentier,
- les pupitres et panneaux car ils représentent des outils pédagogiques sur la biodiversité locale et des informations sur les enjeux de protection des zones humides,
- les poubelles par des poubelles en bois local et traité écologiquement permettant de limiter les déchets et préserver la propreté du site.

Coût des travaux HT		17.428,00 €
Subvention départementale ENS	80 %	14.209,60 €
FCTVA		2.913,68 €
Reste à la charge de la commune		3.552,40 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour la subvention départementale « Etude et Gestion des Espaces Naturels Sensibles », opération Prestations d'entretien,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 09.12.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 09.12.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09.12.2025
Le Maire, Edmond BETTINGER

